

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



03 NOV. 1983

Séance ordinaire du Trois Novembre Mil Neuf Cent Quatre Vingt Trois,
L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Trois le 3 Novembre à 20 H. 45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 Octobre s'est assemblé
du lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur
Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT - Maire - Jean-Pierre BOURIOT -
André LEON - Mmes Nicole DUFAYET - Michelle BLIN - MM. Joël MONIER -
André VIOLETTE - Jean-Pierre MANGE - Pierre TELLIER - Maires-Adjointes -
MM. Pierre BOE - Richard BACA - Jean BIEMONT - Jacques BROZ - Mme Madeleine
MINSSIEUX - MM. Paul GUILLAUMET - Bernard LEBORGNE - Mmes Jocelyne CHABROU -
Florence ARTIERI - MM. Yves BAFFREY - Maurice NIVOT - Mme Danielle LARZILLIERE -
MM. Georges DALLEMAGNE - Bernard BOULEY - Michel POISSON - Jacques JUAN -
Claude ROUMEJON - Daniel DICK - Dominique TRESGOTS - Jean-François ANGELLIER -

ABSENTS EXCUSES : Mme Françoise GISSELBRECHT - Mme Mona GODEFROY -

POUVOIRS : M. Maurice CHERRET à M. le Dr. LEON
M. Jean-Claude GILLES à M. VIOLETTE

Après lecture, le Procès Verbal de la dernière séance est
adopté.

0 0
0

Monsieur ROBERT ouvre la séance et souhaite la Bienvenue à
Madame ARTIERI qui a repris ses activités d'Elue Municipale, et informe
le Conseil du décès de Monsieur MANTEAU, Menneçois, qui pendant de nombreuses
années a milité au sein des Associations d'Anciens Combattants, et qui par
son travail a participé à la mise sur pied de l'Organisation Menneçoise
actuelle en la matière.

0 0
0

LETTRE DU GROUPE "LA PAROLE AUX CITOYENS"

Monsieur ROBERT donne lecture de la lettre émanant de ce
Groupe d'Elus au sein du Conseil Municipal :

"Monsieur le Maire,

"Les incidents survenus au dernier Conseil Municipal nous
"obligent malheureusement à vous adresser cette lettre.

" L'attitude de certains Conseillers Municipaux appartenant à
"votre Liste, au delà des divergences politiques qui nous séparent, est
inacceptable.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

03 NOV. 1983



"Pour notre part, nous travaillons en refusant d'user
"d'attaques personnelles qui ne signifieraient pas autre chose qu'un
"manque de respect humain élémentaire.

"Nous vous demandons d'accorder toute votre attention
"à ce problème et de prendre les dispositions nécessaires pour que de
"tels faits ne se reproduisent plus.

"Nous pensons que vous ne verrez aucune objection à lire
"cette lettre au prochain Conseil Municipal.

"Recevez Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments
"dévoués et l'assurance de notre attachement au service des Menneçois."

Monsieur DICK rappelle que lors de la séance d'installation
du nouveau Conseil Municipal, Monsieur ROBERT avait, dans son allocution,
souhaité la bienvenue à toutes les tendances politiques représentées dans
l'assemblée élue et qu'il avait suggéré que tous travaillent au bien être
de la Commune. Il se fait l'écho de son groupe qui a la sensation que les
"portes" qui leur avaient été ouvertes se refermaient et qu'il leur
paraissait difficile de continuer à participer activement à la bonne marche
du Conseil dans ces conditions.

Monsieur ROBERT lui réaffirme sa volonté de laisser chacun
s'exprimer selon sa conviction, que les opinions des uns et des autres
soient émises sans pour autant que ce soit l'occasion de "cibler" per-
sonnellement tel ou tel des éléments composant l'Assemblée Municipale.

0 0
0

PRIME AU PERSONNEL COMMUNAL

Dans un court rapport, Monsieur ROBERT expose au Conseil
le mécanisme du versement d'une prime au Personnel Communal et propose
que celle-ci soit scindée en deux parties, une fixe équivalente à celle
octroyée en 1983 et une partie qui pourrait être modulée en fonction de
la présence et l'efficacité des Agents.

Après les diverses interventions de Messieurs JUAN, BAFFREY,
LEON, DALLEMAGNE, TRESGOTS, GUILLAUMET, BOULEY, qui tous considèrent que
la somme allouée est relativement modique et qu'il paraît difficile de
moduler une part de prime dont le montant serait dérisoire.

LE CONSEIL

Décide de réexaminer le montant de la prime 1984 dans le
cadre de l'étude du Budget Primitif à venir,

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

03 NOV. 1983

Par 26 voix et 5 abstentions,

Fixe à 600 Frs. la Prime 1983, Monsieur ROBERT ayant fait remarquer que l'augmentation de 9% proposée ne pouvait être dépassée dans l'esprit qui avait animé le Conseil précédent dans le Vote du Budget 1983.

0 0
0

COMMISSION SCOLAIRE

Madame BLIN informe le Conseil que la Commission des Affaires Scolaires, a, dans sa séance du 18 Octobre 1983, à laquelle assistaient les Instituteurs concernés par les Classes de Neige et certains Directeurs d'Etablissements, arrêté, et proposé au Conseil, les mesures propres à mener à bien la campagne 1983/1984.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte les propositions de son Rapporteur :

1 - PLANNING et PARTICIPATION FAMILIALE

Un acompte de 300 Frs. sera versé par chaque famille avant le départ de l'enfant.

2 - ENCADREMENT

- 4 Moniteurs seront affectés par séjour.
 - 1 Infirmière diplômée encadrera chaque séjour à ONNION.
- Un contrat sera passé avec "Les Infirmières de FRANCE".

3 - COURS DE SKIS

Ils seront donnés par les Moniteurs de l'Ecole de Ski Français à raison de deux Moniteurs par Classe. Une Convention sera signée avec l'Etablissement.

Les skis et les chaussures seront loués à la Maison NICOURD pour le séjour à ONNION.

4 - SORTIES

Deux sorties par séjour. La Direction de la classe fera son choix et traitera directement avec le Transporteur.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

03 NOV. 1983

5 - TRANSPORTS

Une Convention avec le Transporteur réglera les modalités de transport aux différents centres d'accueil. De plus, il sera traité le transport des enfants avec la Société ANNEMASSIENNE de Transports - 74300 CLUSES, de l'Etablissement d'ONNION au bas du téléski.

6 - REMUNERATION

Les Moniteurs et Assistante Sociale percevront un salaire brut de 2 250 Frs. par séjour.

Les enseignants percevront l'indemnité réglementaire applicable en la matière à savoir : 10 Frs. X Nbre de Jours + 230% du S.M.I.C. x Nbre de Jours - 2 x S.I.M.C. x Nbre de Jours.

7 - SEJOURS

Autorise à traiter avec Messieurs CHEVRIER Frères, l'ACCUEIL SAVOYARD - 74490 à ONNION, avec la Ville de PARAY-VIEILLE-POSTE pour le séjour au MONT SAXONNEX, les séjours à LAMOURA étant aux conditions du Syndicat d'exploitation de ce Centre de Vacances.

8 - Autorise à traiter avec un organisme de Classes de Neige la location d'un séjour de deux classes à ONNION en Février-Mars, ces deux classes prévues à l'origine pour l'Ecole de la Verville n'ayant pas été utilisées, les Instituteurs intéressés n'étant pas volontaires pour effectuer ces séjours.

Dit que les dépenses seront financées par imputation des crédits ouverts à cet effet au Chapitre 944 du Budget de l'Exercice en cours.

0 0
0

AFFAIRES SOCIALES

Monsieur ROBERT passe la parole au Docteur LEON qui donne lecture des Comptes-Rendus de la Commission des Affaires Sociales du 15 Septembre et il insiste notamment sur la mise en place au R.M.S. Jeannotte d'un matériel de sonorisation et sa location aux diverses Associations Communales qui utiliseraient cette salle pour leurs manifestations.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

03 NOV. 1983



Cette solution assurerait une rentabilité de l'équipement tout en facilitant l'activité des Associations.

LE CONSEIL

Donne son accord, après différentes interventions :

- Monsieur TELLIER : relative au versement d'une caution.
- Monsieur BROZ : relative aux jeunes qui manquent de locaux.

Là, Monsieur ROBERT fait remarquer que les manifestations des jeunes doivent se dérouler dans les locaux mis à leur disposition au Centre Municipal de Loisirs et Culture, tout en rappelant que la salle du R.M.S. ne peut être prêtée que les Vendredis ou Samedis soirs, les autres jours étant réservés à la vocation d'origine : le Restaurant Scolaire.

- Monsieur BOE : relative à la mise en place d'un planning serré, compte tenu du nombre assez élevé d'Associations Menneçoises.

Monsieur LEON continue son exposé par les informations relatives :

- Au Budget 1984 du B.A.S. qui est en cours d'étude et signale que la Subvention Municipale pour le 3ème Age ne serait pas supérieure à 280 000 Frs., alors qu'elle avait été estimée à 350 000.

- A l'informatisation du Bureau d'Aide Sociale dont l'étude se poursuit par l'utilisation éventuelle de l'I.B.M. 34 installé en Mairie.

- L'extension du Centre Médico Social Jeannotte dont le dossier est en cours d'instruction, ainsi que l'étude d'un agrandissement de la Halte Garderie de 20 à 30 places.

- L'Age d'inscription sur la liste des Anciens fixé à 60 ans, le conjoint étant intégré automatiquement.

- La désignation du Docteur ANGELLIER comme correspondant auprès du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (C.O.D.E.R.P.A.).

Monsieur ROBERT demande si qu'elqu'un désire intervenir pour solliciter des précisions.

Monsieur BAFFREY s'étonne que Monsieur ANGELLIER, représentant de la minorité du Conseil Municipal ait été désigné comme correspondant de la Ville au CODERPA.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

03 NOV. 1983

Monsieur LEON lui fait remarquer que cette désignation est intervenue à l'unanimité des membres présents à la réunion de la Commission que personne n'a sollicité cette responsabilité et Monsieur ANGELLIER, Président de la Sous-Commission des Anciens, avait été considéré par l'ensemble des participants comme désigné pour cette fonction.

Monsieur BROZ déclare qu'il y a lieu de prendre bonne note de cette observation pour l'avenir, afin que soit prise en considération la représentation des différents groupes du Conseil Municipal.

Monsieur BOURIOT fait remarquer que ce n'est pas maintenant qu'il faut s'étonner, mais qu'il fallait réfléchir avant d'accepter que la Présidence de la Sous-Commission des Anciens soit donnée à un représentant de la minorité du Conseil.

Monsieur DALLEMAGNE pense que la Commission Informatique du Conseil Municipal aurait pu être contactée afin d'assurer l'étude entreprise par le B.A.S. pour l'informatisation de ce service.

Monsieur LEON lui signale qu'il a alerté en son temps Monsieur BOULEY, Président de cette Commission Municipale, qui lui a fourni un cahier des charges et toutes indications utiles pour mener à bien cette étude.

0 0
0

COMMISSION "MENNECY INFO"

Monsieur ROBERT passe la parole à Monsieur BOURIOT qui donne lecture du Compte Rendu de la réunion de sa Commission du 10 Octobre et relatif :

- Au Bilan N° 19 de MENNECY-INFO, précisant que la plaquette relative au Sport jointe à ce numéro avait reçu un bon accueil parmi la population, ce qui prouve que cette initiative répondait à un besoin réel.

- A l'étude d'un journal avec publicité.

- L'étude d'une nouvelle formule pour la distribution du journal, la solution actuelle par les employés municipaux provoquant une gêne dans le fonctionnement des services.

- La candidature de Mesdames RAYDELET et BESSOMBEZ, qui sera rendue définitive après un essai.

- La mise en place d'un calendrier "MENNECY Utile" qui sous un petit format permettrait de trouver les renseignements indispensables : Horaires des Cars - Manifestations Locales - Numéros de Téléphone d'urgence; et qui serait distribué gratuitement à la Population.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

03 NOV. 1983

- Au sommaire du N° 20 de MENNECY-INFO.

0 0
0

COMMISSION DES SPORTS :

Monsieur MANGE présente le Compte-Rendu de sa Commission qui n'appelle aucune observation particulière.

Il signale le Cross du C.E.S. le 16 Décembre et invite les Membres du Conseil à y assister.

Monsieur TELLIER lui signale qu'il faudrait inviter le Club de Tennis à assurer la sécurité du Club House par la mise en place d'un extincteur.

0 0
0

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Monsieur VIOLETTE donne connaissance des décisions prises par sa Commission relative au Plan d'Occupation des Sols.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'élaborer un Plan d'Occupation des Sols pour la Ville de MENNECY.

Désigne :

- MM. VIOLETTE - BACA - GILLES - ROUMEJON - BROZ - CHERRET
- Mmes GISSELBRECHT et GODEFROY, Membres de la Commission d'élaboration de ce Plan.

Demande, au titre de la Loi du 7 Janvier 1983, que Madame PIROT, Urbaniste à la DIRECTION DE L'EQUIPEMENT de l'ESSONNE, soit mise à la disposition de la Commune et soit chargée de l'étude de ce Plan,

Dit qu'un crédit de 40 000 Frs. sera ouvert au Budget Primitif de 1984, afin de pouvoir faire face aux dépenses qu'occasionnera cette étude.

Monsieur DICK demande qu'il y ait concertation avec la population. Monsieur ROBERT lui dit que cela est prévu, car il n'est pas question de nuire aux désirs des petits propriétaires.

0 0
0

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

03 NOV. 1983

ECONOMIES D'ENERGIE :

Monsieur ROBERT expose le dossier présenté par la Société ECO-ENERG en vue de prendre rang pour la prise en considération de notre dossier et l'attribution éventuelle d'une subvention. Une réunion de la Commission des Gros Travaux examinera plus en détail le programme à définir qui sera voté lors du prochain Conseil du 24 Novembre.

LE CONSEIL

Adopte cette proposition.

0 0
0

COMMISSION DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Monsieur TELLIER, Président de la Commission "SECURITE-TRANSPORTS", fait part au Conseil Municipal de la possibilité pour les Communes, de créer une Commission Communale de Prévention de la Délinquance, possibilité offerte par le Titre 3 du Décret N° 83-459 du 8/06/1983.

Cette Commission est une instance de concertation entre l'Etat représenté par ses Administrations et la Commune pour les domaines de Prévention de la Délinquance.

Cette Commission comprend, outre le Maire, Président :

- 12 membres élus par le Conseil Municipal dont huit désignés en son sein.

- 1 représentant de la Gendarmerie Nationale (MENNECY zone rurale) désigné par le Commissaire de la République.

- 1 représentant de l'Education surveillée désigné par le Commissaire de la République.

- 2 personnes qualifiées (Principal du C.E.S. et de la Directrice de la S.E.S.) désignées par le Commissaire de la République.

- Le Procureur de la République.

- 2 représentants d'Associations désignés par le Commissaire de la République.

+ 1 Juge d'application des peines désignés par le Parquet.

- 1 Juge pour enfants désigné par le Parquet.

- 1 représentant de la D.A.S.S. désigné par le Commissaire de la République.

- Le Commissaire Adjoint de la République.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

03 NOV. 1983

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte la constitution de cette Commission Communale de Prévention de la Délinquance,

Procède à un vote à bulletin secret pour la désignation de ses membres, vote qui donne les résultats suivants :

1) - Membres du Conseil Municipal :

- M. MANGE (29 voix)
- M. LEON (26 voix)
- M. TELLIER (25 voix)
- Mme BLIN (25 voix)
- M. LEBORGNE (24 voix)
- M. NIVOT (21 voix)
- Mme GISSELBRECHT (16 voix)
- M. GUILLAUMET (14 voix)

Ont obtenus également :

- M. MONIER (12 voix)
- M. BOURIOT (11 voix)
- Mme MINSSIEUX (8 voix)
- M. JUAN (6 voix)
- M. ROUMEJON (6 voix)
- M. DICK (6 voix)
- M. ANGELLIER (6 voix)
- M. TRESGOTS (5 voix)

2) - Membres désignés par le Conseil Municipal

- M. LETERRIER (26 voix)
- M. WAIGNIER (26 voix)
- M. MENETORI (26 voix)
- M. ROCHE (25 voix)

Bulletins nuls : 5

En conséquence :

M. MANGE - MM. LEON - TELLIER - Mme BLIN - MM. LEBORGNE - NIVOT -
Mme GISSELBRECHT - MM. GUILLAUMET - LETERRIER - WAIGNIER - MENETORI -
ROCHE -

Sont installés dans leur fonction de Membres de la Commission de Prévention de la Délinquance au titre de représentants du Conseil Municipal ou désignés par lui,

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

03 NOV. 1983

Sollicite de Monsieur le Commissaire de la République et des autres représentants de l'Administration, la nomination de Membres qu'il leur est opportun de désigner afin de compléter légalement cette Commission Communale.

0 0
0

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT ET LE FONCTIONNEMENT D'UNE
DECHARGE D'ORDURES MENAGERES DANS LA REGION DE JUVISY S/ ORGE -
TRANSFERT DE SIEGE.

LE CONSEIL

Vu la décision en date du 22 Juin 1983 de l'Assemblée Générale du SYNDICAT INTERCOMMUNAL pour l'Aménagement et le Fonctionnement d'une Décharge d'Ordures Menagères dans la Région de JUVISY-S/-ORGE, portant transfert du Siège Administratif dudit Syndicat de la Mairie d'ATHIS-MONS à celle de FLEURY-MEROGIS.

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable au transfert décidé par l'Assemblée Générale du SYNDICAT INTERCOMMUNAL pour l'Aménagement et le Fonctionnement d'une Décharge d'Ordures Menagères dans la Région de JUVISY-S/-ORGE.

0 0
0

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT ET LE FONCTIONNEMENT D'UNE
DECHARGE D'ORDURES MENAGERES DANS LA REGION DE JUVISY-S/-ORGE -
COMPOSITION DU BUREAU.

LE CONSEIL

Vu la décision en date du 16 Juin 1983 de l'Assemblée Générale du SYNDICAT INTERCOMMUNAL pour l'Aménagement et le Fonctionnement d'une Décharge d'Ordures Menagères dans la Région de JUVISY-S/-ORGE, d'augmenter la composition du Bureau en la portant de 5 à 9 Membres (1 Président - 3 Vice-Présidents - 5 Membres),

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable à l'augmentation de la composition du Bureau décidée par l'Assemblée Générale du SYNDICAT INTERCOMMUNAL .

0 0
0

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

03 NOV. 1983

TIRAGE AU SORT "ENQUETE SUR LES TRANSPORTS"

Monsieur TELLIER rappelle que le Conseil avait, lors de la mise en place de l'enquête sur les Transports, décidé d'offrir un Week-End à LAMOURA à une personne tirée au sort parmi les réponses.

Il fait part de l'intérêt qu'a suscité cette enquête, 138 personnes ont retourné l'imprimé rempli et l'analyse faite est très instructive sur les besoins ressentis par la Population.

Madame ARTIERI tire le bulletin N° 64 qui correspond à Madame SALAUN - 24 Rue des Andins, qui bénéficiera donc du Week-End à LAMOURA.

0 0
0

Monsieur ROBERT rappelle au Conseil le vernissage de l'exposition qui aura lieu le 4 Novembre à l'Orangerie à 18 Heures, ainsi que la Conférence par Paul-Emile VICTOR qui aura lieu le même jour à 20 Heures au Gymnase du Parc de Villeroy.

La Cérémonie des vœux de la Municipalité se déroulera le 14 Janvier.

Un Congrès sur la "Publicité" doit avoir lieu prochainement et il serait souhaitable qu'un élu y assiste, Monsieur BOURIOT est désigné.

Monsieur ROBERT fait part d'une lettre qu'il a reçue du Syndicat F.O. remerciant la Municipalité et le Personnel pour la bonne organisation du scrutin du 19 Octobre à la Sécurité Sociale.

Monsieur DICK s'étonne que l'on n'aborde pas le problème des "Jeunes", sujet si combien brûlant.

Il rappelle qu'entre le 5 et le 15 Octobre, il y a eu une rencontre avec ces jeunes et diverses démarches entreprises.

Un dossier aurait été déposé sur le Bureau du Maire sans que la Commission en ait eu connaissance.

Une discussion s'engage dans laquelle Monsieur MONIER explique que tous les Adjointes ont eu connaissance de ce dossier, qu'il s'agit effectivement d'un problème très important et très délicat qui ne paraît pas être aisé à régler.

.../...

